



COMMUNE DE SAINT-ZACHARIE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2018

COMPTE-RENDU DE SEANCE

PRESENTS :

Mmes et MM. COULOMB Pierre, FABRE Claude, BOUTRY Marcel, INES Claude, CASTINEL Louis, COLETTA Eliane, GIMBERT Sylvia, DELLAVALLE Christine, LEPRETRE Patricia, SOMA Jacques, POLLUS Alfred, COULOMB Jean-Jacques, BOUHAFS Hayette, PRATI Corinne, DEGIOANNI Jean-Marie, ARTAUD Nathalie, MARTIN Gilles, MARCHAND Charlene, INNOCENTI Maxime, BIAVA Patrick, FILLAT Eric.

ABSENTS REPRESENTES :

Mme ROYER Carole donne procuration à M. BOUTRY Marcel.
Mme BOTTERO Emilie donne procuration à M. COULOMB Jean-Jacques.
M. PASSANANTE donne procuration à M. FILLAT Eric.
M. TULLINI Daniel donne procuration à M. FABRE Claude.

ABSENTS NON REPRESENTES :

Mme COLLOMBON Danièle.
Mme NGUYEN Kim.

A l'ouverture de la séance, M. le Maire demande à l'assemblée d'observer une minute de silence en mémoire aux victimes de l'attentat de Trèbes et pour les 2 militaires morts au Mali.

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2018

Le Procès-verbal est adopté l'unanimité.

Pour le vote des 2 comptes administratifs (Budget Principal et Budget Pompes Funèbres), M. le Maire sort de la salle et ne participe pas au vote.

DELIBERATION N° 1 : COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après s'être fait représenter le Budget Primitif de l'exercice 2017 ainsi que les documents qui s'y rattachent, considérant que M. **COULOMB Pierre** a normalement effectué les opérations utiles de paiements et de recouvrements, procède au règlement définitif du budget 2017 et fixe les résultats de clôture comme suit :

	Investissement	Fonctionnement
▪ Résultats 2016	- 1.436.376,23 €	+ 1.864.621,57 €
▪ Affectation 2016.....	+ 991.031,23 €	- 991.031,23 €
▪ Recettes 2017.....	+ 2.003.464,22 €	+ 6.352.716,08 €
▪ Dépenses 2017	- 2.549.764,19 €	- 6.363.069,73 €
	- 991.644,97 €	+ 863.236,69 €

- Approuve l'ensemble de la comptabilité d'administration soumis à son examen.
- Déclare toutes les opérations de l'exercice 2017, définitivement closes.

DELIBERATION N° 7 : COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – SERVICE POMPES FUNEBRES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après s'être fait représenter le Budget du service pompes funèbres de l'exercice 2017 ainsi que les documents qui s'y rattachent, considérant que **M. COULOMB Pierre** a normalement effectué les opérations utiles de paiements et de recouvrements, procède au règlement définitif du Budget du Service Pompes Funèbres 2017 et fixe les résultats comme suit :

- Investissement..... + 6.365,44 €
- Fonctionnement..... + 2.847,37 €

d'où un excédent global de clôture de **+ 9.212,81 €** à reporter sur le prochain budget 2018.

- Approuve l'ensemble de la comptabilité d'administration soumis à son examen,
- Déclare toutes les opérations de l'exercice 2017, définitivement closes.

DELIBERATION N° 2 : COMPTE DE GESTION 2017 – BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DELIBERATION N° 3 : AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2017 – BUDGET PRINCIPAL

Les résultats de clôture du compte administratif de la Ville pour l'exercice 2017 arrêtés comme suit :

- Section de Fonctionnement :
Résultat excédentaire de : **+ 863.236,69 €**
- Section d'investissement :
Solde déficitaire de : **- 991.644,97 €**

Selon l'instruction budgétaire et comptable M14, le résultat de la section d'investissement y compris restes à réaliser, doit être équilibré par l'affectation en réserves d'une partie du résultat de fonctionnement, si nécessaire.

	Recettes	Dépenses	Résultats
Investissements	2.994.495,45 €	3.986.140,42 €	- 991.644,97 €
Reste à réaliser 2017	1.038.414,00 €	90.000,00 €	+ 948.414,00 €
		Total :	- 43.230,97 €

Le solde du résultat de fonctionnement est librement affecté par le Conseil municipal :

- soit en réserves en investissement
- soit reporté en section de fonctionnement.

En conséquence, le Conseil municipal et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- constate les résultats de l'exercice 2017 tels que présentés par M. le Maire,
- autorise l'affectation d'une partie du résultat de fonctionnement au compte « 1068 – réserves, excédent de fonctionnement » pour un montant de 43.230,97 €.

- décide le report en section de fonctionnement sur la ligne codifiée « 002 – excédent de fonctionnement reporté » de + 820.005,72 €.

DELIBERATION N° 4 : BUDGET PRINCIPAL 2018

M. le Maire soumet à l'examen du Conseil Municipal, le projet de Budget Principal 2018 de la commune appuyé de tous les documents propres à justifier les propositions.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport de la Commission des Finances, à l'unanimité :

- Arrête tant les recettes que les dépenses à la somme de : **9.169.000 €**

. Pour la section de fonctionnement : 6.396.000 €

. Pour la section d'investissement : 2.773.000 €

- Autorise M. le Maire à procéder de sa propre autorité et, en tant que de besoins, à des virements de crédits entre articles à l'intérieur d'un même chapitre.

DELIBERATION N° 5 : TAXES DIRECTES 2018

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré du taux d'imposition applicable en 2018 à chacune des trois taxes directes locales, décide à l'unanimité, de maintenir les taux communaux comme suit :

- Taxe d'habitation..... 20,00 %
- Foncier bâti..... 33,36 %
- Foncier non bâti..... 144,50 %

Le produit fiscal attendu pour 2018 est donc de 3.769.308 €.

DELIBERATION N° 6 : SUBVENTIONS 2018

MM. SOMA et POLLUS, sortent de la salle du Conseil et ne participent pas au vote.

M. le Maire fait connaître au Conseil Municipal les demandes de subvention faites par certaines associations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, afin d'aider les associations dans leur fonctionnement, à l'unanimité, décide d'octroyer les subventions suivantes :

Pour leurs actions humanitaires ou sociales, à caractère local, régional ou même national :	
2 525 €	à l'Amicale du Personnel Communal Zacharien
1 500 €	à l'Amicale des Sapeurs-pompiers
500 €	au Cercle du 21 Septembre
300 €	à la Ligue contre le Cancer (section locale)
300 €	à l'Association des Donneurs de Sang Bénévoles
28 000 €	au Centre Communal d'Action Sociale
1 500 €	à l'Association « La Joie de Vivre »
600 €	à l'Association pour la Permanence des Soins du Nord-Ouest Varois (APSNOV).
350 €	au Secours Catholique
200 €	à la Croix Rouge Française

100 €	à la Légion d'Honneur
500 €	à l'Espace Santé Jeunes
100 €	à la Délégation Téléthon Var
300 €	Au Comité Communal des Feux de Forêts
Pour leurs actions culturelles, locales et régionales :	
600 €	à l'Atelier des Arts
300 €	à l'Association « Jusqu'au Boutist »
300 €	à « Rencontres de Mémoire »
100 €	au Petit Atelier
Pour l'organisation des événements touristiques et culturels de la Commune :	
23 200 €	à l'Office Municipal de la Culture
Pour ses actions de mémoire :	
1 000 €	à l'Association départementale du Var des Combattants, Prisonniers de Guerre et Combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc (section locale).
Pour leurs actions de protection du patrimoine et du maintien des traditions :	
2 000 €	à l'Association « Les Ecrevisses de l'Huveaune »
5 500 €	à la Société de Chasse Zacharienne
1 700 €	à l'Association les Jardiniers du Var
300 €	à l'Association de Ligue pour la Protection des oiseaux PACA.
250 €	la Roda
Pour l'organisation des manifestations sportives officielles de leurs secteurs :	
500 €	à l'Association « VTT Ste-Baume »
5 500 €	au Club Auriol St-Zacharie de Handball (CAUZ)
28 000 €	à l'Etoile Sportive Zacharienne (ESZ)
600 €	à l'Association « la Foulée Zacharienne »
4 000 €	à l'Association « la Boule Zacharienne »
1 000 €	au Tennis Club Zacharien
800 €	au Foyer Rural d'Education Populaire (FREP)
600 €	au Volley Club Zacharien
600 €	à l'Association Ecurie Automobile de Saint-Zacharie.
500 €	à l'Association sportive CLG Saint-Zacharie.
800 €	à Lugo Savate Boxe française
250 €	à ASDL (Association Sportive Détente et Loisirs)
500 €	à GV Bonne Humeur
100 €	à TEAM 4L
300 €	à QI Gong Harmonie
Pour leurs actions de soutien éducatif et d'aide aux jeunes élèves de St-Zacharie	
3 450 €	à la Coopérative Scolaire Élémentaire
1 800 €	à la Coopérative Scolaire Maternelle
150 €	au Foyer CLG de Saint-Zacharie
400 €	Cheval pour tous UCPT

Ces dépenses seront prévues au Budget Primitif 2018.

DELIBERATION N° 8 : COMPTE DE GESTION 2017 – POMPES FUNEBRES

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DELIBERATION N° 9 : BUDGET 2018 – POMPES FUNEBRES

M. le Maire soumet à l'examen du Conseil Municipal, le projet de Budget 2018 du Service Pompes Funèbres, appuyé de tous les documents propres à justifier les propositions.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé, à l'unanimité :

- Arrête tant les recettes que les dépenses dans les deux sections à la somme de :

32.000 € pour la section de fonctionnement ;

6.500 € pour la section d'investissement.

38.500 €

- Autorise M. le Maire à procéder de sa propre autorité et, en tant que de besoins, à des virements de crédits entre articles à l'intérieur d'un même chapitre.

DELIBERATION N° 10 : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAR SUR PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS 2018

Le Conseil Départemental du Var peut aider financièrement la commune pour réaliser des opérations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide donc de solliciter le Conseil Départemental du Var pour l'opération suivante : Aménagement du cours Louis Blanc et création d'un parvis pour l'Hôtel de Ville - Montant HT : 1.310.924 € (1.219.464 € travaux + 91.460 € maîtrise d'œuvre et divers travaux) et d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

DELIBERATION N° 11 : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL REGIONAL PACA SUR PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS 2018

Le Conseil Régional PACA peut aider financièrement la commune pour réaliser des opérations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide donc de solliciter le Conseil Régional PACA pour l'opération suivante : Aménagement du cours Louis Blanc et création d'un parvis pour l'Hôtel de Ville - Montant HT : 1.310.924 € (1.219.464 € travaux + 91.460 € maîtrise d'œuvre et divers travaux) et d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

DELIBERATION N° 12 : AIDE POUR VOYAGE LINGUISTIQUE A VALENCE ET A BATH DES COLLEGIENS DU COLLEGE DES 16 FONTAINES

Le collège des 16 fontaines a saisi la commune pour obtenir une aide afin de réduire les frais incombant aux parents des élèves partant à Valence (Espagne) et à Bath (Angleterre).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'octroyer aux familles pour ces voyages une aide équivalente à 15 % des frais à la charge des parents, soit un total de : 3.252,60 € (51 x 46,80 € pour le voyage à Valence et 13 x 66,60 € pour le voyage à Bath).

Le montant sera directement attribué aux familles sur présentation d'un justificatif du collège. La dépense sera prévue au compte 6713 du Budget Primitif Communal 2018.

DELIBERATION N° 13 : INFORMATION ANNUELLE RELATIVE AU STOCK FONCIER DETENU PAR L'EPF PACA

La commune par délibération du 12 novembre 2012 a conclu avec l'EPF PACA une convention multi-sites pour la réalisation à court terme de programmes d'habitat mixte. Par conséquent, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, la commune doit être informée annuellement du stock foncier détenu par l'EPF.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de la transmission de l'état du stock foncier détenu au 31 décembre 2017 par l'EPF PACA.

